

Soumission du Canada relative à l'examen du Groupe de facilitation de la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones

Le Canada considère que l'inclusion des peuples autochtones dans les discussions sur les changements climatiques est un moyen nécessaire de protéger et de promouvoir les droits des peuples autochtones. En outre, l'action climatique doit s'appuyer sur les meilleures données scientifiques et connaissances disponibles et doit donc prendre en compte les connaissances autochtones avec le consentement libre, préalable et éclairé, ainsi que la participation directe, des détenteurs de connaissances selon les protocoles culturels appropriés. Pour ces raisons, le Canada continue de soutenir fermement la Plateforme, notamment en participant activement à ses activités, en soutenant la participation des représentants des Premières Nations, des Inuit et des Métis aux activités de la Plateforme et en fournissant des fonds au Secrétariat de la CCNUCC à l'appui de la Plateforme.

Le Canada apprécie donc l'occasion d'exprimer son point de vue en tant que Partie à la CCNUCC et à l'Accord de Paris sur l'examen du Groupe de facilitation (GF) qui doit se tenir en 2024. La présente soumission s'appuie sur l'expérience du Canada en tant qu'ancien membre du GF, en tant qu'ancien coprésident du GF, et en tant que contributeur actuel à la Plateforme qui assiste aux réunions publiques du GF.

Les points de vue du Canada sont présentés ci-dessous en tenant compte des « orientations informelles et non obligatoires élaborées par le GF », en cherchant à fournir des renseignements pertinents pour les sept questions contenues dans les orientations et, en fin de compte, à contribuer aux résultats potentiels de l'examen.

Atteindre les objectifs du GF

Réaliser le mandat du GF

Le Canada reconnaît l'importance actuelle du GF en tant qu'organe constitué chargé de mettre en œuvre la Plateforme et ses trois fonctions. De l'avis du Canada, les principaux moyens par lesquels le GF met en œuvre la Plateforme et ses fonctions consistent à proposer le plan de travail de la Plateforme, à en superviser la mise en œuvre et à en rendre compte. Ainsi, le mandat du GF est en cours de réalisation et restera pertinent pour assurer la mise en œuvre continue de la Plateforme. En outre, le Canada considère que le GF joue un rôle important en facilitant la collaboration entre les Parties et les peuples autochtones. Nous notons que la collaboration est un processus plutôt qu'un résultat en soi, et qu'une collaboration significative nécessite un engagement à long terme pour construire et maintenir des relations. Pour ces raisons, le Canada soutient fermement le renouvellement du mandat du GF et serait favorable à la poursuite de son mandat pour une période supérieure à trois ans (p. ex., sept ans), permettant au GF de se concentrer sur le travail de concevoir, mettre en œuvre et rapporter sur les plans de travail de la Plateforme.

En tant qu'ancien membre et coprésident du GF, le Canada a observé qu'une certaine dynamique dans l'exécution du mandat du GF a été perdue pendant la transition entre la première et la deuxième cohorte

de membres du GF. Pour favoriser la continuité, le Canada serait favorable à l'adoption d'un modèle de rotation échelonnée des membres.

Bonnes pratiques de participation et de mobilisation dans le cadre du GF

Le Canada reconnaît que le GF est un organe unique au sein des Nations Unies en raison de sa composition et de son processus décisionnel, qui donnent une part égale aux représentants des Parties et aux représentants autosélectionnés des peuples autochtones. À la suite de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) en 2007, la création du GF lors de la COP24 – avec une structure qui prévoit une représentation égale des peuples autochtones par des représentants autosélectionnés du groupe des peuples autochtones – a non seulement soutenu la mise en œuvre de la Plateforme, mais a également contribué à ce que les Parties respectent, promeuvent et prennent en compte leurs obligations respectives envers les droits des peuples autochtones tels qu'ils sont affirmés dans la DNUDPA. Le Canada continue d'appuyer la pratique d'autosélection par les régions des peuples autochtones.

Bien que la composition et le processus décisionnel du GF donnent une part égale aux Parties et aux peuples autochtones, en tant qu'organe constitué, il continue de faire partie du processus de la CCNUCC mené par les Parties. Afin de garantir la participation pleine et effective des représentants autochtones aux côtés des représentants des Parties dans le processus décisionnel du GF, le Canada soutiendrait les mesures que le Secrétariat pourrait prendre pour s'assurer que la participation des représentants autochtones en tant que membres du GF est fondée sur les droits, significative, réactive, transparente, prévisible et inclusive, et qu'elle tient compte des distinctions et de la diversité culturelles, des contraintes de capacité et des obstacles à la participation (p. ex., la connectivité, la langue et le financement des déplacements). Cela peut signifier, entre autres, de veiller à ce que les membres des Parties et les membres autochtones soient informés suffisamment à l'avance pour participer aux réunions officielles et informelles du GF, qu'ils se voient proposer des moyens de participation qui leur sont accessibles, qu'ils ont accès à un soutien de capacité lorsqu'approprié, et qu'ils disposent de suffisamment de temps pour contribuer aux produits opérationnels et aux décisions qui peuvent être mis au point par correspondance électronique, y compris le temps nécessaire pour consulter leurs groupes régionaux, le cas échéant.

Mettre en œuvre les fonctions de la Plateforme et concrétiser la vision du GF

Échange de connaissances et renforcement réciproque des capacités

Le Canada considère la Plateforme comme un espace permettant d'améliorer la compréhension collective des changements climatiques et les réponses à y apporter. Sa valeur est soulignée par le 6^e rapport d'évaluation du GIEC, qui a mis en évidence les avantages des politiques, des processus et de la gouvernance climatiques inclusifs, notamment pour une adaptation et un développement résilient face aux changements climatiques efficaces. En outre, le Canada reconnaît que les peuples autochtones devraient participer aux discussions internationales sur les changements climatiques en tant que détenteurs de droits et en reconnaissance de leurs rôles importants en tant que détenteurs de

connaissances, gardiens, et partenaires et chefs de file de l'action climatique, ainsi qu'à la lumière des incidences disproportionnées des changements climatiques sur les peuples autochtones.

Le Canada participe régulièrement aux activités de la Plateforme et, ce faisant, a acquis des connaissances précieuses sur les effets des changements climatiques et sur les moyens d'améliorer les réponses mondiales et locales aux changements climatiques, notamment en comblant les lacunes en matière de connaissances par l'utilisation éthique et équitable des connaissances autochtones et en mettant en œuvre des processus inclusifs et fondés sur les droits pour les politiques et les actions relatives au climat, en mobilisant de manière significative les peuples autochtones et en garantissant la protection des droits des peuples autochtones. En particulier, le Canada a constaté que les rassemblements annuels et les dialogues avec les jeunes constituaient d'importantes possibilités d'échanges sur les questions climatiques clés abordées par le processus de la CCNUCC et, en tant que Partie, de connaître les perspectives et les priorités des peuples autochtones du monde entier, qui peuvent être intégrées dans l'action climatique à tous les niveaux (local, régional, national, international). De cette manière, et parallèlement aux propres processus du Canada visant à mobiliser les Premières Nations, les Inuit et les Métis dans les politiques et les actions relatives aux changements climatiques, la Plateforme a guidé et, à notre avis, renforcé la participation du Canada aux négociations dans l'ensemble du programme du processus de la CCNUCC. En vue de renforcer davantage le processus de la CCNUCC, le Canada encourage le GF à continuer de faciliter l'échange de connaissances et le renforcement réciproque des capacités de manière continue, en donnant la priorité aux questions qui s'alignent sur le programme de négociations de la CCNUCC et de l'Accord de Paris ou sur d'autres jalons pertinents des discussions sur le climat au sein et à l'extérieur du processus de la CCNUCC, en vue de renforcer les opportunités de traduire les constats pertinents à l'action et la prise de décision en matière de climat.

Politiques et actions relatives aux changements climatiques

En s'appuyant sur l'échange de connaissances et d'expériences, ainsi que sur le renforcement continu des capacités, le Canada soutient le renforcement des liens entre le travail de la Plateforme et le reste du processus et des négociations de la CCNUCC, afin d'aboutir à de meilleures politiques et actions relatives aux changements climatiques à tous les niveaux (local, régional, national, international). Le GF a déjà jeté les bases d'une telle démarche, notamment par les moyens suivants :

- L'élaboration de recommandations annexées au rapport de la 5^e réunion du GF¹, sur la base des résultats et de l'analyse des diverses activités de la Plateforme entreprises dans le cadre du premier plan de travail. Le Canada encourage les Parties et les organes et processus pertinents dans le cadre de la Convention et en dehors de celle-ci, y compris les entités financières, à répondre à l'invitation du paragraphe 2 de la décision 16/CP.26 à prendre en compte ces recommandations, et attend avec impatience l'opportunité de considérer de recommandations supplémentaires dans le prochain rapport du GF.
- La préparation de contributions écrites à certains processus (p. ex., les contributions du GF à l'évaluation technique du bilan mondial²) qui regroupent et communiquent les nombreux

¹ [Rapport du GF 5.pdf \(unfccc.int\)](#)

² [FWG input to the GST process version March 2022 final.pdf \(unfccc.int\)](#) (en anglais seulement)

résultats et points de vue pertinents issus des activités de la Plateforme, y compris les perspectives présentées pendant les rassemblements annuels des détenteurs de connaissances, les tables rondes annuelles des jeunes et des dialogues multipartites, ainsi que lors des discussions avec les contributeurs pendant les réunions du GF. De l'avis du Canada, il s'agit d'un moyen efficace de contribuer à la substance des négociations sur des questions autres que la Plateforme ou le GF.

- La collaboration avec d'autres volets de travail et organes constitués, portant ainsi à l'attention du processus de la CCNUCC et de toutes les Parties les renseignements précieux tirés des activités de la Plateforme. Le Canada estime que cette collaboration doit se poursuivre et que les possibilités de participation directe des représentants des peuples autochtones doivent être intégrées dans l'ensemble du processus de la CCNUCC.

Le Canada encourage le GF à concevoir et à mettre en œuvre des activités de manière à contribuer à de nouvelles recommandations, à des contributions écrites et à des activités de collaboration dans l'ensemble du processus de la CCNUCC.

Bonnes pratiques de mobilisation dans le cadre de la Plateforme

Le Canada fait confiance aux membres du GF pour élaborer des activités pertinentes à l'appui des trois fonctions de la Plateforme (connaissances, capacité de participation/collaboration et politiques et actions relatives aux changements climatiques) et souligne que la réussite de la mise en œuvre de ces activités dépend également de la participation des Parties et des peuples autochtones, ainsi que du soutien du Secrétariat. Le Canada a constaté une forte participation des représentants autochtones aux activités de la Plateforme et une tendance à la hausse de la participation des Parties aux activités de la Plateforme. L'approche propre du Canada à la participation aux activités de la Plateforme a consisté de la représentation par un-e négociateur-trice responsable des enjeux des peuples autochtones et de la Plateforme, ainsi que par des membres des Premières Nations, des Inuit et des Métis de la délégation canadienne. De cette manière, le Canada a été en mesure de renforcer ses positions et ses perspectives sur tous les enjeux discutés et négociés dans le processus de la CCNUCC. Étant donné que les activités de la Plateforme reposent généralement sur des échanges réciproques (ou multidirectionnels), le Canada continuera à participer et encourage une participation plus importante et durable des Parties.

La forte participation des représentants autochtones aux activités de la Plateforme témoigne d'un grand intérêt et d'une forte demande pour la mise en œuvre de ses fonctions. Afin de renforcer la participation des peuples autochtones, comme ci-dessus, le Canada accueillerait favorablement les efforts déployés par le GF, avec le soutien du Secrétariat, pour mettre en œuvre de bonnes pratiques en matière de mobilisation. Dans le contexte de la Plateforme, cela peut signifier, entre autres, veiller à ce que les contributeurs soient informés des possibilités de participation et se voient proposer des moyens de participation qui leur sont accessibles, ainsi que fournir des renseignements avant, pendant et après les activités pour assurer que les contributeurs comprennent quelles contributions sont demandées et comment leurs contributions seront utilisées.

En ce qui concerne l'accessibilité des renseignements relatifs à la Plateforme et à son travail, le Canada salue les efforts déployés par le Secrétariat, avec le soutien du GF, pour élaborer et tenir à jour le portail Web dédié à la Plateforme sur le site Web de la CCNUCC et encourage le renforcement de l'accessibilité

du portail Web et des autres renseignements diffusés au sujet de la Plateforme (p. ex., en assurant la traduction dans les langues officielles de l'ONU). Le Canada a également observé que les rapports et autres produits de communication relatifs à la Plateforme tendent à confondre les contributions des peuples autochtones avec celles des « communautés locales ». Nonobstant l'importance de veiller à ce que les activités de la Plateforme soient inclusives, afin de renforcer la collaboration éthique et équitable avec les contributeurs de la Plateforme et leurs connaissances, le Canada accueillerait favorablement les efforts du GF, avec le soutien du Secrétariat, pour veiller à ce que les rapports et autres communications au sujet de la Plateforme mentionnent avec précision les sources des contributions.

Autres réflexions

En conclusion, le Canada se réjouit des progrès considérables réalisés par le GF dans la mise en œuvre de la Plateforme et estime qu'il est possible de continuer à apporter une valeur ajoutée au processus de la CCNUCC. Du même coup, le Canada souligne que le GF – en tant qu'organe composé de représentants autochtones et de représentants des Parties – ne représente pas les peuples autochtones au sein du processus de la CCNUCC; les voix autochtones devraient être autoreprésentées et le Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques sert de caucus pour les peuples autochtones participant aux réunions du processus de la CCNUCC.